

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0319**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Quartiers la Norenchal et les Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2007-2009 - Programme d'actions pour l'année 2008 - Convention de participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

**Bureau du 29 septembre 2008****Décision n° B-2008-0319**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Quartiers la Norenchal et les Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2007-2009 - Programme d'actions pour l'année 2008 - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Conformément aux priorités inscrites dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise et dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour le projet de renouvellement urbain du quartier de la Norenchal signée le 15 février 2007, une convention-cadre signée le 28 janvier 2008 entre l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Fontaines sur Saône, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône définit les priorités d'intervention en matière de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour les quartiers la Norenchal et les Marronniers à Fontaines sur Saône. Cette convention, qui a été approuvée par le Conseil communautaire le 18 décembre 2007, est établie pour la période 2007-2009.

Pour le quartier de la Norenchal, la GSUP est l'un des facteurs de réussite du projet global qui implique la mise en œuvre sur le court terme d'un certain nombre d'actions connexes aux interventions lourdes sur le volet urbain (démolitions, aménagements, constructions). Les objectifs sont les suivants :

- prendre en compte le fonctionnement et la gestion dans l'analyse et la mise en œuvre des différents projets,
- maintenir les moyens mis en œuvre visant à améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en lien avec les habitants et les services gestionnaires pendant la phase travaux,
- poursuivre les actions spécifiques de gestion des parties communes pendant la phase de relogement.

Pour le quartier des Marronniers, la convention de GSUP doit être le moyen de pérenniser et de valoriser l'existant en rendant les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie dans leur résidence. Les objectifs sont les suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie en prenant en compte les attentes des habitants,
- poursuivre les efforts visant à améliorer l'entretien et la maintenance du quartier avec les services gestionnaires en impliquant les habitants et associations,
- améliorer le tri et la gestion des déchets,
- poursuivre et développer un travail participatif avec l'association des locataires et les habitants.

Des objectifs communs ont été identifiés à l'échelle des deux quartiers :

- améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en lien avec les habitants et les services gestionnaires,
- sensibiliser les habitants à la propreté et à la gestion des déchets, améliorer leur tri,
- développer la communication en direction des habitants,
- favoriser l'intervention de chantiers d'insertion pour la requalification et l'entretien des sites prioritaires,
- favoriser l'accès des métiers de la propreté et de la maintenance aux habitants des quartiers prioritaires.

La programmation GSUP 2008 est la traduction opérationnelle des objectifs inscrits dans la convention-cadre. Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008 est annexé à la présente décision. Il précise le montant prévisionnel de chaque action ainsi que les participations financières des différents partenaires.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 est estimé à 296 082 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 3 000 € nets de taxes. Le programme d'action GSUP 2008 inclut un poste d'agent de développement porté par la commune de Fontaines sur Saône, en soutien au chef de projet, notamment sur les aspects GSUP (25 % d'un emploi temps plein). La participation de la Communauté urbaine au financement du poste est inscrite dans le cadre de la programmation équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Emous) 2008 ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la commune de Fontaines sur Saône pour l'année 2008, telle que présentée en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine sous forme de subvention à l'Opac du Rhône, à hauteur de 3 000 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention à passer avec l'Opac du Rhône correspondante.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 657 370 - fonction 0824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.**